

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 janvier 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	IGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2025

Exécutoire le : 05 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025

Visée le : 04 FEV. 2025

FINANCES

Budget Assainissement

AP/CP 019 – Système d'assainissement d'Albens (UDEP d'Entrelacs) - Révision n°7

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex CCCA, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire en lien avec l'évolution démographique.

Le système d'assainissement associé à la station d'épuration d'Albens est non conforme et a fait l'objet d'une mise en demeure par les services de l'état. Cette non-conformité est liée aux volumes surversés par temps de pluie depuis le réseau vers la Deysse. La réglementation fixe un taux maximum surversé de 5% du volume généré par le bassin versant. Ce taux est aujourd'hui de 21 %.

Afin de retrouver une conformité des installations il est proposé de raccorder le système d'assainissement d'Albens sur celui d'Aix-les-Bains, avec une démolition à terme de la station d'épuration d'Albens. Le raccordement se ferait sur le réseau déjà réalisé par la CCCA situé sous la RD1201 à l'extrémité sud de la commune de La Biolle.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement au regard des réalisations 2024 et de prolonger l'opération d'une année supplémentaire. L'autorisation de programme, d'un montant de 3 988 368 € HT est inchangée.

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2019 portant révision n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°2,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°3,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°5,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2024 portant révision n°6,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°7 portant modification des crédits de paiements.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 48- Présents et représentés : 55- Votants : 55- Pour : 55- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

APCP019 - Système asst Entrelacs - Révision 7
Annexe

Révision_1	
Intitulé de l'opération :	APCP019 - Système assainissement Albens
Budget :	ASSAINISSEMENT
Imputation analytique :	281 et 281AP
Montant initial de l'opération :	3 200 000,00 euros HT
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°1)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°2)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°3)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°4)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°5)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°6)
Montant actualisé :	3 988 368,00 euros (révision n°7)
DEPENSES	
	Voté
Dépenses réalisées 2018	14 075,14
Dépenses réalisées 2019	77 307,10
Dépenses réalisées 2020	2 157 638,07
Dépenses réalisées 2021	460 319,37
Dépenses réalisées 2022	440 292,93
Dépenses réalisées 2023	36 256,50
Dépenses réalisées 2024	470 000,00
Dépenses programmées 2025	332 478,89
Dépenses programmées 2026	
TOTAL	3 988 368,00
	Proposé
Dépenses réalisées 2018	14 075,14
Dépenses réalisées 2019	77 307,10
Dépenses réalisées 2020	2 157 638,07
Dépenses réalisées 2021	460 319,37
Dépenses réalisées 2022	440 292,93
Dépenses réalisées 2023	36 256,50
Dépenses réalisées 2024	436 343,87
Dépenses programmées 2025	30 000,00
Dépenses programmées 2026	336 135,02
TOTAL	3 988 368,00

FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	1 225 000,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	2 400 000,00
Autofinancement	363 368,00
TOTAL	3 988 368,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 24 : Budget Assainissement - AP/CP 019 - Système d'assainissement d'Albens (UDEP d'Entrelacs) - Révision n.7 -

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/02/2025

Numéro de l'acte : d5308 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5308-DE

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions